

**METAL CONSTRUCTIONS FEUGAS**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 152.400 euros  
Siège social : LACQ (64170) RD n° 31  
RCS : PAU 310 711 460

N° gestion 77BJ59  
Greffe du Tribunal de Commerce de PAU

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2003**

Dépôt du **13 AOUT 2003**

RCS PAU 310 711 460

Procès verbal de délibération

12

Le 1<sup>er</sup> JUILLET 2003, à 18 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Cabinet d'avocats FIDAL à DAX (40100), sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par M. Auguste FEUGAS président de la société.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée désigne pour secrétaire : Mme Eliane CLAVE-FEUGAS.

EF  
AF  
CF

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10 000 actions sur les 10.000 actions formant le capital et ayant droit de vote. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare que les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Puis elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination de nouveaux administrateurs
- Pouvoirs à donner.

Lecture est donnée du rapport du président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet de la présente assemblée de M. Auguste FEUGAS de ses fonctions d'administrateur et de président de la société, et de Mme Eliane CLAVE-FEUGAS de ses fonctions d'administrateur, et décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société :

- La société SA LESCOS, SA au capital de 635.200 euros  
Dont le siège social est à FLEURANCE (32500) ZI, immatriculée au RCS d'AUCH sous le n° 389 080 243, représentée par M. Roger LESCOS, son président

EF  
AF  
CF

- Monsieur Patrick LESCOS  
Demeurant à FLEURANCE (32500) rue Monge 61 Bis

- Monsieur Didier LESCOS  
Demeurant à FLEURANCE (32500) 13 Rue Gambetta

- Monsieur Guy REVEL  
Demeurant à SAINT YRIEX (16710) 9 rue Maurice UTRILLO

pour une durée de six années, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année 2009 à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

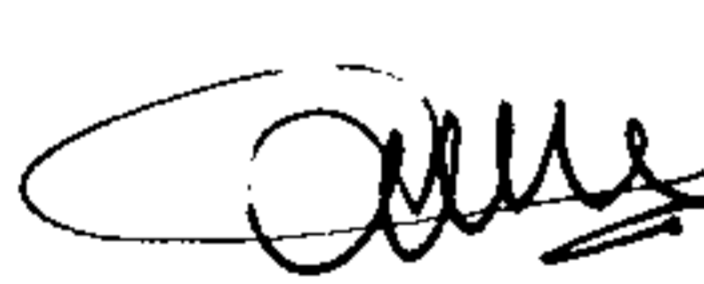

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

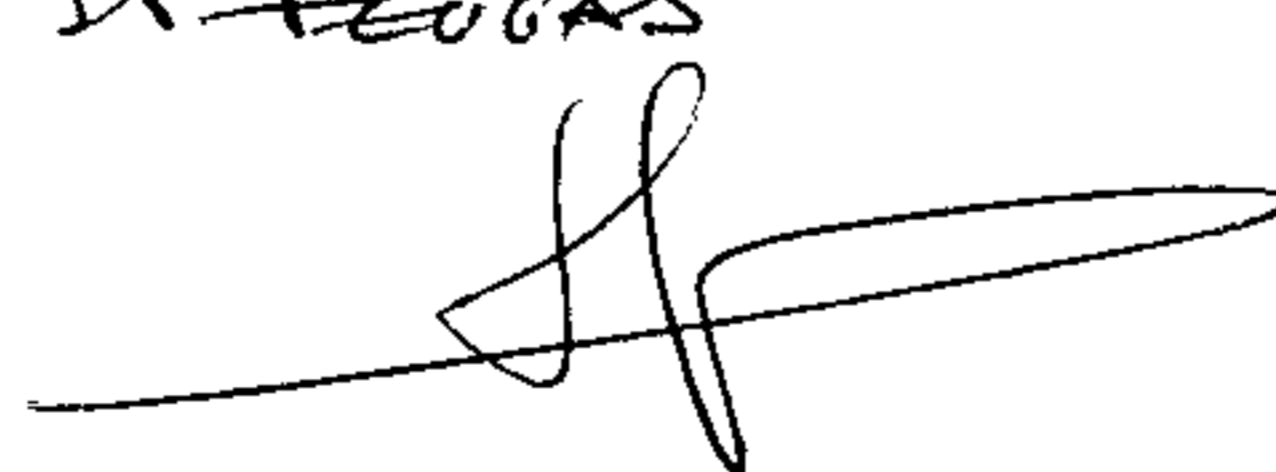
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé.

   
Signant en mon nom personnel et en  
qualité de président du directoire  
de la ~~SA~~ ~~FEUCAS~~



**METAL CONSTRUCTIONS FEUGAS**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 152.400 euros**  
**Siège social : LACQ (64170) RD n° 31**  
**RCS : PAU 310 711 460**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 1<sup>er</sup> JUILLET 2003**

**Procès verbal de délibération**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2003, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les administrateurs se sont réunis en conseil, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du président de la société - pouvoirs – rémunération
- pouvoirs à donner

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- La SA LESCOS représentée par M. Roger LESCOS
- M. Patrick LESCOS
- M. Didier LESCOS
- M. Guy REVEL

Tous les administrateurs en exercice étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Didier LESCOS qui expose les motifs qui militent en faveur de la question portée à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION :**

Le conseil nomme M. Didier LESCOS président de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le président exercera les pouvoirs tels que définis à l'article 14 des statuts.  
La rémunération du président sera fixée par une décision ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie le conseil et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

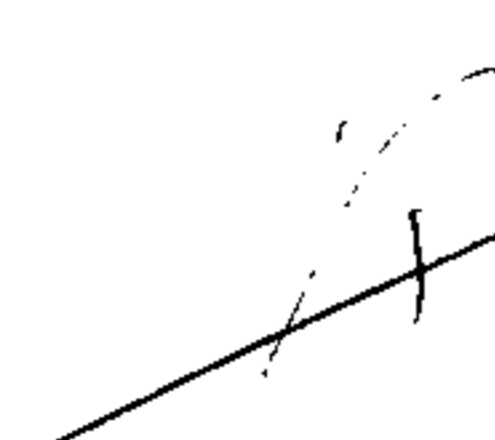
**DEUXIEME RESOLUTION :**

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le président et un administrateur.

 *Bon pour Acceptation  
du mandat de  
Président* 